



# **AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE**

Par délibération métropolitaine en date du 23 juillet 2020, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit la mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chanceaux-sur-Choisille.

Au terme de cette mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain après avis du Conseil municipal de Chanceaux-sur-Choisille.

Le dossier du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chanceaux-sur-Choisille sera mis à la disposition du public :

**du lundi 31 août 2020 à 9h30**

**au mercredi 30 septembre 2020 à 17h30,**

**aux jours et heures d'ouverture suivants :**

- **lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,**
- **mardi de 9h00 à 12h00,**
- **samedi de 10h00 à 12h00,**

où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet.

Un dossier identique et un registre seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault à TOURS) ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Chanceaux-sur-Choisille : [www.chanceauxsurchoisille.fr](http://www.chanceauxsurchoisille.fr) et sur le site internet de la Métropole [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr).

Le public pourra également faire part de ses observations par voie numérique à l'adresse mail suivante : [plu.chanceaux.MS2@gmail.com](mailto:plu.chanceaux.MS2@gmail.com).

A l'issue de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille, le bilan des avis et observations sera présenté en Conseil municipal puis en Conseil métropolitain.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Mairie de Chanceaux-sur-Choisille. Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Madame Caroline FONTAINE - Mairie de Chanceaux-sur-Choisille -, par téléphone au 02.47.55.40.23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chanceauxsurchoisille.fr](mailto:urbanisme@chanceauxsurchoisille.fr).